



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

<u>Objet</u> : CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 10 avril 2025 – session ordinaire -	
<u>Heure de la séance</u> : 20h30	<u>Date de la convocation</u> : 28/03/2025
<u>Lieu</u> : Salle du conseil municipal	
<u>Présents</u> : MMES SAGET, CARBO, AUGER, CALMETTES, TULET. M. CIERCOLES, TIBAL, RICHARD, SANCHEZ, DUGUÉ, MONTALIEU, LAMBOLEY, GUITARD.	
<u>Absent Excusé</u> :	
<u>Procurations</u> : MME PREVITALI à MME AUGER MME SCHAEFFER à MME CARBO M. PELOUS à M. RICHARD	
<u>Secrétaire de séance</u> : MME Séverine CALMETTES. <u>Secrétaire auxiliaire de séance</u> : MME Marlène SENDRON.	

ORDRE du JOUR

- 1- Vote du CFU 2024 Commune.
- 2- Vote du CFU 2024 Assainissement.
- 3- Affectation de résultat du budget commune au BP 2025.
- 4- Vote du budget primitif 2025 commune.
- 5- Vote des taux d'imposition 2025.
- 6- Affectation de résultat du budget assainissement au BP 2025.
- 7- Vote du budget primitif 2025 assainissement.
- 8- Prise en charge des salaires par le budget assainissement.
- 9- Subvention AFC 2025.
- 10- Tarif assainissement 2025.

1- Vote du CFU 2024 Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la ville de Garidech,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Le conseil municipal arrête le Compte Financier unique 2024 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 415 932.56 €
Recettes :	1 637 556.44 €
Solde d'exécution :	+ 221 623.88 €
Excédent reporté 2023 :	+ 259 090.54 €
Excédent Global de Clôture :	+ 480 714.42 €

Section d'investissement :

Dépenses :	501 384.73 €
Recettes :	693 095.88 €
Solde d'exécution :	+ 191 711.15 €
Excédent reporté 2023 :	+ 123 760.39 €
Excédent Global de Clôture :	+ 315 471.54 €

Voté à l'unanimité

2- Vote du CFU 2024 assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la ville de Garidech,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Le conseil municipal arrête le Compte Financier unique 2024 de l'assainissement comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	91 529.79 €
Recettes :	178 019.88 €
Solde d'exécution :	+ 86 490.09 €
Excédent reporté 2023 :	+ 196 666.20 €
Excédent Global de Clôture :	+ 283 156.29 €

Section d'investissement :

Dépenses :	20 481.99 €
Recettes :	188 534.75 €
Solde d'exécution :	+ 168 052.76 €
Excédent reporté 2023 :	+ 155 866.14 €
Excédent Global de Clôture :	+ 323 918.90 €

Voté à l'unanimité

3- Affectation de résultat du budget commune au BP 2025.

Le conseil municipal ayant pris acte du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 de la commune et conformément aux règles budgétaires.

Statuant l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Financier Unique se présente ainsi :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 y compris le report de l'exercice 2023 :

✓	Fonctionnement	480 714.42 €
✓	Investissement	315 471.54 €

Report au 002 : 380 714.42 €

Report au 001 : 315 471.54 €

Au 1068 : 100 000.00 €

Voté à l'unanimité

4- Vote du budget primitif 2025 de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2025 de la commune en équilibre pour un montant de :

Section de fonctionnement :

✓	Dépense :	1 842 055.21 €
✓	Recette :	1 842 055.21 €

Section d'investissement :

✓	Dépense :	938 400.54 €
✓	Recette :	938 400.54 €

Voté à l'unanimité

5- Vote des taux d'imposition 2025.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'augmenter comme suit les taux en 2025 ;

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39.17	39.75
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	102.15	103.66
Taxe d'habitation (TH)	15.49	15.72

- Taxe foncière bâtie : **39.75**
- Taxe foncière non bâtie : **103.66**
- Taxe d'habitation (TH) : **15.72**

Voté à l'unanimité

6- Affectation de résultat du budget assainissement au BP 2025.

Le conseil municipal ayant pris acte du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 de l'assainissement et conformément aux règles budgétaires.

Statuant l'affectation de résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Financier Unique se présente ainsi :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 y compris le report de l'exercice 2023 :

- ✓ Fonctionnement 283 156.29 €
- ✓ Investissement 323 918.90 €

Report au 002 : 283 156.29 €

Report au 001 : 323 918.90 €

Voté à l'unanimité

7- Vote du budget primitif assainissement 2025.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2025 de l'assainissement en équilibre pour un montant de :

- Section d'exploitation :
 - ✓ Dépense : 513 156.29 €
 - ✓ Recette : 513 156.29 €
- Section d'investissement :
 - ✓ Dépense : 541 218.90 €
 - ✓ Recette : 541 218.90 €

Voté à l'unanimité

8- Prise en charge d'une partie des salaires par le budget assainissement pour 2025.

Monsieur le Maire propose à son assemblée la prise en charge par le budget de l'assainissement des frais de personnel liés au fonctionnement de ce service.

Il propose que pour l'année 2025 le budget de l'assainissement prenne en charge 18% du salaire du poste comptable et gestion financière et 10% des salaires de Monsieur Patrick BALDO et de Monsieur Dominique BASTIÉ agents du service technique.

En effet ces agents consacrent respectivement 18% et 10% de leur temps de travail à assurer le fonctionnement de ce service.

Monsieur le maire précise que les sommes nécessaires à cette prise en charge ont été inscrites à la section d'exploitation du budget assainissement 2025.

Voté à l'unanimité

9- Attribution d'une subvention à l'Association Familiale Intercantonale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Familiale Intercantonale renouvelle une demande de subvention pour l'année 2025 sur une base de 0.50 € par habitant.

Soit $1925 \times 0.50 \text{ €} = 962.50 \text{ €}$.

Monsieur le maire propose à son assemblée de verser la somme de 962.50 € à l'Association Familiale Intercantonale pour l'année 2025.

Vote : Pour : 15 Contre : 1 (Mme AUGER) Abstention : 0

10- Tarif assainissement 2025.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de maintenir la tarification assainissement pour les administrés raccordés au réseau collectif, il rappelle que par délibération n°031/2020, n°005/2021, n° 027/2022, n°029/2023 et n°025/2024 la tarification n'a pas augmenté.

Il propose à l'assemblée de maintenir ces tarifs comme suit :

Surtaxe assainissement part communale : 0.45 €/m³

Redevance abonnement (prime fixe) : 32.00 €/an

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 21h15



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

- 1- Vote du CFU 2024 Commune.
- 2- Vote du CFU 2024 Assainissement.
- 3-Affectation de résultat du budget commune au BP 2025.
- 4-Vote du budget primitif 2025 commune.
- 5-Vote des taux d'imposition 2025.
- 6-Affectation de résultat du budget assainissement au BP 2025.
- 7-Vote du budget primitif 2025 assainissement.
- 8-Prise en charge des salaires par le budget assainissement.
- 9-Subvention AFC 2025.
- 10-Tarif assainissement 2025.

Signataires :

AUGER Maryse	
CALMETTES Séverine	
CARBO Danièle	
CIERCOLES Christian	
DUGUÉ François	
GUIARD Jérôme	
LAMBOLEY Éric	
MONTALIEU Dominique	
PELOUS Fabien	
PREVITALI Christelle	
RICHARD Vincent	
SAGET Joëlle	
SANCHEZ Franck	
SCHAEFFER Annick	
TIBAL Jean-Pierre	
TULET Joanna	